

Repas de midi pris au CO

Depuis le début de l'année scolaire 2020-2021, nous accueillons sur inscription préalable des élèves pour le repas de midi au CO. Il ne s'agit pas d'une cantine scolaire avec repas préparé par une brigade de cuisine, mais plutôt d'un espace mis à disposition pour que les jeunes puissent s'installer pour manger sur le temps de midi. Le repas est amené par les élèves (repas froid ou à réchauffer au micro-ondes). **Les jeunes n'ont pas l'autorisation de cuisiner.**

Organisation du temps de midi

- 11h35 à 11h45 pause
- 11h45 à 12h25 repas **surveillé**+ rangement/nettoyage de sa place
- 12h30 à 13h00 étude **surveillée** dans une salle (mise à disposition)
- 13h15 reprise des cours

Etude

- Le temps d'étude doit permettre aux élèves d'avancer dans leurs travaux.
- Ce lieu doit être calme, chacun respectant le travail de ses camarades.
- Les élèves qui restent sur le temps de midi ont l'interdiction formelle de quitter l'enceinte de l'école. Ils se trouvent dans les bâtiments ou dans la cour de récréation.
- En cas de non-respect des règles fixées, l'élève n'aura plus droit à cette prestation.

Les enfants sont annoncés pour des jours bien précis. **Merci de nous avertir (par un mot dans l'agenda) si votre enfant ne mange pas au CO un jour prévu.** Cela nous permet de nous assurer que l'élève absent est sous la responsabilité de ses parents.

Nous tirerons un premier bilan de cette organisation aux vacances d'automne. Si celui-ci s'avère positif, nous reconduirons cette prestation pour la suite de l'année scolaire.

Roland Métrailler
Directeur